



DEMANDE COLLECTIVE DE SUBVENTION N° :

SO.C.A.C

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION OU DU GROUPEMENT

Dénomination :

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone :

Email :

Nom et qualité du Responsable :

Code NAF (le cas échéant) :

Secteur d'activité :

Forme juridique :

Date de création de l'association ou du groupement temporaire :

Suivi Comptable (le cas échéant)

- Expert Comptable
- Adhésion au Centre de Gestion Agrée

PRESENTATION DE L'OPERATION

Nom de l'opération :

Descriptif et déroulement de l'opération :

Commune(s) :

Date et horaires :

Liste des entreprises sollicitées par l'association ou le groupement :

Liste des entreprises participantes et modalités de participation (ouverture magasin, animation, production particulière ...) :

Public visé :

Rayonnement envisagé :

Plan de communication envisagé :

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION (TTC)€

Nature des investissements	Dépenses € HT		Recettes €	
	Montant des investissements	Dépenses Subventionnables <i>Taux éligibles aux subventions</i>	Nature	Total €
€	€	€	Autofinancement	€
			Autres financements (dons – participations entreprises - ...)	€
				€
TOTAL TRAVAUX	€	€	TOTAL	€
Subvention sollicitée :				€
TOTAL SUBVENTIONS				€

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

M'engage à réaliser le programme d'investissement précisé dans ce dossier et certifie que l'association ou le groupement que je représente est à jour dans les déclarations et le paiement de ses obligations sociales et fiscales.

Fait à....., le

Signature du demandeur

Cachet de l'association

SO.C.A.C

Dispositif de SOutien du Castelrenaudais aux Actions Collectives



Demande de préfinancement à titre exceptionnel

Madame la Présidente
Communauté de communes
du Castelrenaudais
5, rue du four brûlé
37110 CHATEAU RENAULT

Lieu, JJ/MM/AA

Madame la Présidente,

J'ai été informé du projet de mise en place d'un dispositif de soutien aux initiatives en matière d'action collective en faveur des artisans et commerçants par la Communauté de Communes du Castelrenaudais. Actuellement, nous avons comme projet :

.....
.....
située sur la commune de

Dans la mesure où notre projet pourrait être potentiellement éligible, que nous sommes dans l'obligation démarrer l'opération dès maintenant et afin de ne pas perdre le bénéfice d'une subvention potentielle, je sollicite, à titre exceptionnel, l'autorisation de commencer les à engager des dépenses avant l'avis de la commission DTA et du Conseil Communautaire.

Je suis informé du fait qu'une autorisation de préfinancement ne vaut pas accord et cet accord ne sera obtenu qu'au regard des critères définitivement actés et qu'après l'avis favorable du comité de pilotage.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

Nom - Prénom

Signature

SO.C.A.C

Dispositif de SOutien
du Castelrenaudais
aux Actions Collectives



Madame la Présidente
Communauté de Communes
Du Castelrenaudais
5, rue du four brûlé
37110 CHATEAU RENAULT

A, le

Objet : Dispositif SOCAC –demande de versement de l'aide

Madame la Présidente,

Suite à la signature de la convention SOCAC n°, en date du, portant financement d'un montant de € sous forme de subvention pour un programme d'investissement éligible d'un montant de € hors taxes fait par l'association, j'ai l'honneur de solliciter le versement de l'aide prévue selon l'article 3 de la convention, sur le compte de l'association prévu à l'article 4.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

Nom - Prénom

Signature et Cachet de l'association

SO.C.A.C

Dispositif de SOutien du Castelrenaudais aux Actions Collectives



« REGLEMENT »

Elaboré par délibération du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2012

Préambule : Objectifs de ce dispositif :

Depuis de nombreuses années, conformément à ses statuts et à la stratégie de développement économique mise en place, la Communauté du Castelrenaudais s'implique activement dans les actions de développement de son territoire. Une analyse commerciale prospective a permis d'élaborer un programme d'actions en faveur du commerce de proximité. Ce dernier constitue un vecteur de développement et contribue un cadre de vie en Castelrenaudais. Ainsi, il convient de le préserver et d'assurer les conditions de leur essor. 4 ans après avoir mis en place un dispositif d'aide à l'investissement des entreprises (R.C.D), la Communauté du Castelrenaudais a souhaité **soutenir les initiatives collectives portées par les artisans et commerçants locaux.**

En effet, ce type d'opération revêt un impact significatif sur :

- la promotion des entreprises locales et leur savoir faire,
- le dynamisme local à travers de nouvelles manifestations ouvertes au public,
- le lien entre la ville-centre et communes du Castelrenaudais,
- la limitation de l'évasion commerciale.

Article 1 - Champs géographique d'intervention

Le champ d'intervention géographique correspond aux communes comprises à l'intérieur du périmètre de la Communauté de Communes du Castelrenaudais tel qu'il est défini par l'arrêté préfectoral du 12 Octobre 2006. .

Autrèche – Auzouer En Touraine – Le Boulay – Château Renault – Crotelles – Dame Marie Les Bois – La Ferrière – Les Hermites – Monthodon – Morand - Neuville Sur Brenne – Nouzilly – Saint Laurent En Gâtines – Saint Nicolas Des Motets – Saunay – Villedômer

Article 2 – Conditions générales de recevabilité des demandes

Seront examinées les actions potentiellement éligibles suivantes :

- Actions à caractère collectif : le caractère collectif sera apprécié au cas par cas par la commission D.T.A,
- Ouverture exceptionnelle des magasins – ateliers – show room / exposition temporaire / stands / ... / dans le cadre d'une animation ou d'un événement collectif particulier,...

Une attention particulière sera observée sur l'implication et les apports des participants (la mise à disposition gracieuse de locaux – matériel ou le temps passé devront être valorisés dans le dossier de demande de soutien).

Article 3 - Bénéficiaires :

- Association de commerçants et/ou d'artisans,
- Groupement temporaire de commerçants et/ou d'artisans,
- Autre, au cas par cas.

A titre exceptionnel, la Communauté du Castelrenaudais peut envisager son soutien via la maîtrise d'ouvrage d'une prestation particulière concourant à la bonne organisation d'une action collective et dans le cadre d'un accord pluri partie (Commerçants – Commune – Communauté du Castelrenaudais en soulignant l'intérêt économique de l'action).

Article 4 – Investissements et dépenses éligibles :

- Prestations de services extérieurs (animations),
- Création exceptionnelle,
- Dépenses liées au plan de communication,
- Autres, au cas par cas.

Article 5 - Forme et montant de l'aide :

- Aide calculée au cas par cas en fonction du plan prévisionnel de financement et plafonnée à 50% des dépenses totales, en tenant compte de l'enveloppe annuelle totale de 5 000 €,
- Accompagnement voire aide technique de la Communauté du Castelrenaudais envisageable au cas par cas.

Article 6 - Contenu du dossier de demande d'aide :

- Fiche de présentation de l'action à remplir (Descriptif – lieu – horaires – participants : implication et apports - objectifs - résultats attendus ...),
- Accord – autorisation – avis de la commune si nécessaire,
- **Demande et Plan prévisionnel de financement actés par la structure porteuse,**
- Projet de plan de communication,
- **Devis – factures pro forma datés préalablement à la demande sauf autorisation exceptionnelle de la collectivité,**
- **Statuts et extrait d'immatriculation de la structure pérenne ou temporaire porteuse de l'action, le cas échéant.**

Article 7 - Examen des dossiers de demande de subvention :

- Préalablement à tout envoi de dossier, le porteur de projet présentera son projet au service développement économique de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.
- Les dossiers de demande de subvention, complets, sont adressés à la Communauté du Castelrenaudais à :

**Madame la Présidente
Communauté du Castelrenaudais
5 rue du Four Brûlé
37110 CHATEAU RENAULT**

- Les demandes d'aide sont instruites par la commission D.T.A qui émet un avis et décide de l'inscription des dossiers à l'ordre du jour du Conseil communautaire.
- Le Conseil communautaire décide de l'octroi des subventions.

Article 8 - Versement de l'aide :

La subvention sera versée en un seul versement, après exécution totale des investissements, sur présentation de :

- La lettre de demande de versement de la subvention ;
- Un état récapitulatif daté et signé des dépenses hors taxes ;
- Des factures correspondantes ;
- Le visa de la Communauté de Communes du Castelrenaudais attestant de la réalisation des investissements,
- La signature d'une convention reprenant les engagements du présent règlement.

IMPORTANT

→ Le dépôt de la demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Castelrenaudais ne constitue en aucun cas un accord de subvention.

→ Tout commencement des investissements sans autorisation écrite de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais annulera la subvention.

→ A titre exceptionnel, une dérogation pour des investissements nécessitant un commencement d'exécution avant la réunion du Conseil communautaire pourra être sollicitée. Cette demande de dérogation du bénéficiaire ultime doit être dûment motivée. Elle prend effet dès lors que le Président de la Communauté du Castelrenaudais aura par écrit autorisé le démarrage des investissements, après examen d'un dossier remis par le bénéficiaire. Cette dérogation ne vaut en aucun cas accord de subvention. Elle permet seulement de ne pas perdre le droit à solliciter la subvention et à l'instruction du dossier.

→ Les devis présentés ne doivent pas être antérieurs de plus de six mois à la date de dépôt du dossier.

Article 9 - Non réalisation des dépenses

Dans l'hypothèse où l'association ou le groupement ne pourrait justifier de la réalisation de la totalité des investissements prévus, le montant de la participation financière de la Communauté de Communes du Castelrenaudais serait réduit au prorata de la dépense effectivement réalisée.

Les investissements réalisés doivent correspondre à ceux figurant dans le dossier de demande de subvention.

Article 10 - Information

Le bénéficiaire s'engage à mentionner sur un support visible du public, le soutien de la Communauté de Communes du Castelrenaudais au titre de l'aide ».